



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat  
2018-2020

# INSTANCE DE GOUVERNANCE STRATEGIQUE GPI/ SCHÉMA DIRECTEUR

Réunion du 12 juillet 2019





# ORDRE DU JOUR

- I. Point d'étape sur la mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat et des orientations de l'initiative n°22 du Grand plan d'investissement (GPI) - Bilan 2018 du dispositif d'exonération de régulation budgétaire
- II. Tour de table avec les ministères sur la manière dont les orientations du schéma directeur et de l'initiative 22 du GPI ont été déclinées dans leurs politiques de formation ;
- III. Les orientations à retenir pour 2019 et 2020 afin de renforcer la dynamique opérationnelle du schéma directeur de la formation professionnelle



# OUVERTURE DE L'INSTANCE

Monsieur Thierry Le GOFF

Directeur général de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

Monsieur Guillaume BOUDY

Secrétaire général pour l'investissement (SGPI)



# OUVERTURE DE L'INSTANCE

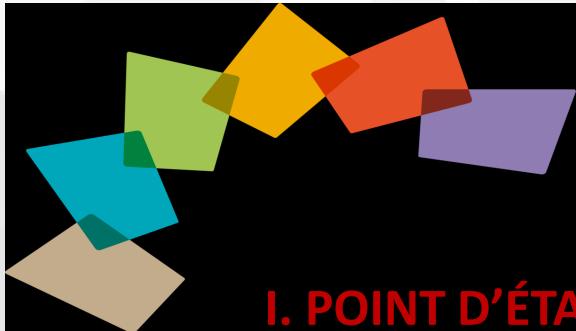
Rappel : Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie

- ✓ prévu par le décret du 22 décembre 2016 relatif à la direction générale de l'administration et de la fonction publique et à la politique de ressources humaines dans la fonction publique ;
- ✓ « *définit les priorités de formation dans les domaines communs à l'ensemble des ministères, coordonne leur action et celle des opérateurs, fixe les objectifs et modalités pour développer des formations numériques accessibles à tous les agents* »;
- ✓ « *les ministères et leurs opérateurs doivent rendre compatibles leurs plans de formation avec les orientations du schéma directeur* ».

Le 1<sup>er</sup> schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État, validé en RIM le 30 janvier 2018, couvre la période 2018-2020, est organisé en cinq axes stratégiques qui se déclinent en 15 actions prioritaires.



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



## **I. POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE DES AGENTS DE L'ETAT ET DES ORIENTATIONS DE L'INITIATIVE N°22 DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT (GPI)**



## I.1. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE DES AGENTS DE L'ETAT – POINT D'ETAPE

AXES	Principales actions en cours
AXE I. LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>Campus de la transformation publique mis en place en novembre 2018 : plus de 700 participants depuis 2018 aux ateliers pratiques et aux formations-actions dont 55% sont organisés en région. L'offre numérique est proposée en partenariat avec la DGAFF ;</li><li>Notification du marché interministériel de formation pour l'accompagnement à la transformation de l'action publique prévue en septembre 2019 : 10 ministères adhérents, 35 opérateurs ;</li><li>Lancement d'une procédure interministérielle de labellisation des formations au 2<sup>ème</sup> semestre 2019</li></ul>
AXE II. LA TRANSITION NUMERIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>Travaux de conception de la plateforme interministérielle de formation à distance (projet Mentor) menée depuis 2018 : ouverture début 2020 ;</li><li>Notification du marché interministériel de formation pour le développement des compétences NSIC prévue en avril 2020 ; 8 ministères adhérents ; 7 lots de formation ; 1 014 sessions prévues ;</li><li>Volet formation (à l'attention des managers NSIC et pour la professionnalisation de la filière) intégré au plan d'actions pour la filière NSIC (circulaire du 2 mai 2019).</li></ul>
AXE III. LA FONCTION MANAGÉRIALE	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place d'une offre de formation interministérielle sur la conduite du dialogue social : 24 sessions organisées depuis 2018, plus de 150 stagiaires au 15 juin 2019 ;</li><li>Marché interministériel de formation sur les enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes porté par les ministères sociaux notifié en juin 2019 : 7 ministères adhérents ; 4 lots de formation ; 811 sessions prévues ; coût prévisionnel annuel : 1 152 700 €</li></ul>



## I.1. Etat d'avancement des principales actions du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat

AXES	Principales actions en cours
AXE IV. LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"><li>Nouvelle articulation entre formation initiale et formation continue : exemple de la réforme des IRA intégrant l'approche par les compétences au cœur du processus de recrutement et de formation (Individualisation des parcours de formation, accompagnement des élèves dans leur prise de poste, etc.) ;</li><li>Déploiement à partir de 2019 d'une offre interministérielle de formation à destination des acteurs de l'accompagnement des transitions professionnelles. Offre reconduite en 2020.</li></ul>
AXE V. L'INTERMINISTÉRIALITÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place d'une offre de formation interministérielle sur les filières métiers transverses en lien avec les directions interministérielles : 11 sessions, 220 stagiaires entre octobre et décembre 2018 ;</li><li>Expérimentation en cours de schémas directeurs régionaux de la formation professionnelle tout au long de la vie permettant de renforcer les collaborations entre les acteurs au niveau régional. Exemple de la région des Hauts-de-France</li></ul>



## I.1. FOCUS

### Action n° 4 : Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme interministérielle dédiée

#### Objectifs :

- ✓ **Créer un système de plate-forme FOAD interconnectées au sein duquel chaque « partenaire » :**
  - dispose de son propre espace pour créer et diffuser ses contenus (y compris « métiers ») à ses agents
  - peut partager avec les autres partenaires ses contenus et reprendre des contenus créés par d'autres
- ✓ **Mutualiser les dépenses d'investissement**
  - Financement interministériel pour la mise en œuvre de l'outil : Le projet « Mentor » est lauréat du FTAP depuis novembre 2018 et dispose d'un financement de 4,9 M€ sur 5 ans
  - Capitalisation sur un outil libre (Moodle) très utilisé dans la sphère publique et permettant de partager les développements fonctionnels
- ✓ **Mutualiser les dépenses pédagogiques** dans une logique de répartition entre partenaires de la charge d'acquisition et de mise à jour des contenus (1 seul système permet de dépasser les contraintes techniques qui nuisent au partage des contenus)
- ✓ **Fédérer, autour du projet, les compétences et expériences des acteurs de la FOAD** pour définir des stratégies, élaborer des solutions communes, etc. (Par ex. Achat de FOAD, lien avec le temps de travail, réflexions prospectives sur le numérique au service de la pédagogie, etc.)



## I.1. FOCUS

### Action 4 : Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme interministérielle dédiée

#### Etat d'avancement :

- ✓ 3 ministères (Culture, Agriculture, Ministères sociaux) sont d'ores et déjà partenaires du projet, ainsi que le réseau des PFRH ;
- ✓ Expérimentation en cours avec la DITP dans le cadre du Campus de la transformation publique :  
<https://eformation.fonction-publique.gouv.fr>
- ✓ Le premier comité de pilotage du 1<sup>er</sup> avril 2019 a validé les grandes orientations et la gouvernance du projet organisée en trois chantiers opérationnels : technique (notamment l'objectif d'interopérabilité avec les SIRH), contenus de formation et accompagnement au changement ;
- ✓ L'ouverture de la 1<sup>ère</sup> version de Mentor est programmée à la fin du 1er trimestre 2020 avec un plan de déploiement sur 5 ans intégrant chaque année de nouveaux partenaires ;
- ✓ Les futurs partenaires sont associés aux travaux en amont avant d'intégrer la gouvernance.

#### Perspectives à moyen-terme :

Dans la perspective d'une intégration éventuelle en 2020, échanges bilatéraux en cours avec 4 nouveaux ministères et les écoles de service public à travers le RESP ;

Mutualisation renforcée des contenus de formation existants et élaboration de nouveaux contenus en partenariat avec le réseau des écoles de service public et des opérateurs de formation.



## I.1. FOCUS

Action n°3 : Structurer des parcours de formation au sein des filières professionnelles en mettant en place un dispositif interministériel de labellisation des formations.

### OBJECTIFS

1. Valoriser la qualité de l'offre de formation des ministères ;
2. Favoriser la structuration de l'offre de formation selon une approche par les compétences ;
3. Renforcer le pilotage interministériel de l'offre de formation et le partage des travaux d'ingénierie.

### ORGANISATION DU DISPOSITIF DE LABELLISATION

- ✓ Un pilotage interministériel par l'ensemble des directions interministérielles, cheffes de file pour leurs filières professionnelle (achats : DAE ; fonction financière : DB, RH et management : DGAFP...) ;
- ✓ Une charte commune pour assurer une organisation et un fonctionnement harmonisés.

### PÉRIMÈTRE

- ✓ Ce dispositif concerne uniquement les formations relatives aux filières professionnelles (RH, NSIC, immobilier...) et compétences transverses (transformation de l'action publique...) ;
- ✓ Procédure ouverte aux formations proposées au niveau ministériel comme interministériel ;
- ✓ Date envisagée pour la mise en œuvre : novembre 2019. Une circulaire sera diffusée à la rentrée.

**L'offre de formation ministérielle ou interministérielle labellisée sera référencée sur le portail de la fonction publique.**



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



## I.2. BILAN 2018 DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE RÉGULATION BUDGÉTAIRE.



## I.2. BILAN 2018 DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE RÉGULATION BUDGÉTAIRE RAPPEL

1. Le rapport remis au Premier ministre par M. Pisani-Ferry consacré au GPI préconise, à travers l'initiative 22, de réorienter 10% des dépenses annuelles de formation de la fonction publique de l'État (soit 300 millions d'euros par an) afin de :
  - ✓ moderniser le système de formation professionnelle et statutaire ;
  - ✓ développer des compétences numériques des agents publics.
2. Le schéma directeur décline ces orientations stratégiques.

→ Un dispositif d'exonération de régulation budgétaire vise à faciliter la convergence des politiques ministrielles de formation avec les orientations du GPI et du schéma directeur.



## I.2. BILAN DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE RÉGULATION BUDGÉTAIRE

	<b>Montant proposé à l'exonération par les ministères – Avant arbitrage</b>	<b>Assiette des dépenses (T3) labellisées GPI/ Schéma directeur – Après arbitrage</b>	<b>Exonération attribuée (Tamponné DB)</b>
<b>2018</b>	<b>34 M€</b>	<b>25 502 950 €</b>	<b>765 088 €</b>
<b>2019</b>	<b>35 519 813 €</b>	<b>31 814 690 €</b>	<b>954 325 €</b>



## I.2. BILAN DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE RÉGULATION BUDGÉTAIRE EVALUATION DU DISPOSITIF

Ce dispositif d'exonération a permis :

- ✓ d'identifier les actions de formation répondant aux orientations du schéma directeur et du GPI et les effectifs concernés ;
- ✓ d'évaluer la dépense de formation au regard de la cible fixée dans l'initiative 22 de réorienter 10% des dépenses de formation ;
  - *En intégrant les dépenses de rémunération des stagiaires en formation, l'estimation de la dépense de formation consacrée aux orientations du schéma atteint déjà le montant de 300 M€ par an sachant que le recensement effectué au titre du dispositif d'exonération n'est pas exhaustif.*

Ce dispositif présente néanmoins des limites :

- ✓ Une augmentation de 26 % du montant retenu à l'exonération est constatée en 2019. **L'appropriation de ce dispositif demeure cependant très inégale** : certains ministères ont mobilisé davantage leurs directions métiers et ont ainsi augmenté l'assiette des crédits proposée à l'exonération. D'autres n'ont pas participé à la campagne 2019 considérant que le montant de l'exonération était faible par rapport à l'investissement demandé ;
- ✓ **Les données remontées pour le bilan de l'utilisation des crédits exonérés en 2018 rendent insuffisamment compte des actions réalisées** par les ministères et par conséquent de l'impact du dispositif sur la réorientations des politiques de formation ;
- ✓ **Le dispositif reste complexe dans sa mise en œuvre et est perçu comme lourd par les ministères.**



## I.2 BILAN DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE RÉGULATION BUDGÉTAIRE CONCLUSION

- ✓ Le dispositif d'exonération de régulation budgétaire des actions mises en œuvre par les ministères ne constitue pas un levier suffisamment efficace pour atteindre l'ensemble des objectifs de l'initiative 22 et du schéma directeur ;
- ✓ La mise en œuvre des orientations du GPI et des actions prioritaires du schéma directeur suppose un renforcement à la fois du pilotage interministériel des offres de formation et des mutualisations entre ministères.



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



## **II. TOUR DE TABLE AVEC LES MINISTÈRES SUR LA MANIÈRE DONT LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR ET DE L'INITIATIVE 22 DU GPI ONT ÉTÉ DÉCLINÉES DANS LEURS POLITIQUES DE FORMATION**



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020 POUR RENFORCER LA DYNAMIQUE OPERATIONNELLE DU SCHEMA



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

Objectif : Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel afin

- ✓ d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires du schéma directeur ;
- ✓ d'assurer une meilleure adéquation des offres de formation avec les orientations et priorités stratégiques identifiées au niveau interministériel.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Rappel des actions prioritaires identifiées par le schéma directeur et nécessitant une approche mutualisée

Action prioritaire	Thématisques
Action prioritaire n° 1 : Diffuser une culture renouvelée de la relation à l'usager auprès de l'ensemble des agents	Formation des agents aux évolutions de la relation à l'usager
Action prioritaire n° 2 : Développer une offre de formation ayant pour objet d'accompagner la transformation de l'action publique	Accompagnement des acteurs de la transformation publique
Action prioritaire n°4 : Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme interministérielle dédiée	Accompagnement à la création de contenus numériques, à l'ingénierie pédagogique ; ressources techniques ; aide à la numérisation
Action prioritaire n°5 : Développer les formations et certification des compétences numériques pour tous les agents et pour les métiers numériques et SIC	Formations relatives aux compétences numérique et SIC
Action prioritaire n° 7 : Diffuser une culture managériale commune en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant et tout agent nommé à la direction d'un opérateur ministériel et en proposant des modules adaptés aux besoins de formation des managers tout au long de leurs parcours professionnels	Formation des managers (notamment des primo-encadrants)
Action prioritaire n°8 : Former les cadres aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexe...)	Formation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; Marché interministériel de formation sur la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexe...) en cours
Action prioritaire n°11 : Mobiliser l'ensemble des outils de la formation professionnelle pour accompagner les transitions, reconversions et mobilités professionnelles	Formations d'accompagnement collectif des agents en recherche de mobilité
Action prioritaire n°13 : Développer une offre de formation interministérielle pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés, en s'appuyant sur des porteurs interministériels et ministériels	Formations aux métiers financiers (finances publiques, budget, comptabilité publique, tutelle des opérateurs, etc.)



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

Autres actions transverses pour lesquelles un achat mutualisé pourrait être envisagé

Domaines et formations généralistes ne présentant pas de spécificités ministérielles particulières

#### Thématiques identifiées

Formations permettant l'acquisition des bases ou le perfectionnement dans l'utilisation des outils bureautiques ou de certaines applications (présentielles et à distance)

Apprentissage des langues étrangères (présentiels et à distance)

Formations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité (SSIAP, Habilitations électriques, etc.)

Préparations aux concours (hors corps spécifiques aux ministères)

Autres ?



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020 : Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

Trois options pour développer la mutualisation des offres de formation :

1. La contractualisation autour d'objectifs de mutualisation ;
2. Le développement des offres interministérielles financées par des crédits interministériels ;
3. Le développement des marchés interministériels et de l'achat groupé à travers l'offre UGAP.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

##### Option 1 : Contractualiser des objectifs précis de mutualisation

✓ Cette approche vise à définir une démarche intégrant à la fois des objectifs de formation et de mutualisation des actions. Elle permet de répondre à des besoins qui sont inégalement couverts alors même qu'une offre structurée existe déjà.

Exemple : pour répondre à l'obligation de former 100% des primo-encadrants fixée par la loi de transformation de la fonction publique, la définition d'objectifs relatifs à l'ouverture de l'offre de formation aux autres ministères constitue-t-elle une réponse appropriée ?

✓ L'organisation mutualisée requiert :

- la mobilisation des parties prenantes ;
- l'identification des actions à mutualiser (cartographie de l'existant) ;
- la définition d'un cadre de mutualisation : détermination des règles de coopération (modalités opératoires du partage, tarification/facturation...) ; identification des acteurs (partage du travail, définition des rôles) et des ressources ;
- l'animation et le pilotage du dispositif de mutualisation.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

##### Option 2 : Dégager des financements interministériels afin de développer des offres de formation interministérielles

Ces offres visent à répondre à des besoins ciblés ou à des enjeux spécifiques :

- ✓ En faveur de certains acteurs clefs des politiques et de l'action publique pour lesquels il n'existe pas d'offres de formation au niveau ministériel en raison d'un nombre restreint de bénéficiaires :

*Exemple : directeurs d'administration centrale, DSI, réseaux de référents ministériels, métiers en tension, actions collectives d'accompagnement, etc.*

- ✓ Dans le cadre de l'animation et de la structuration des réseaux professionnels interministériels et des stratégies de professionnalisation de certains acteurs clefs

*Exemple : acheteurs publics, acteurs de l'accompagnement personnalisé, etc.*

- ✓ Dans le cadre de l'accompagnement des ministères pour la mise en œuvre des politiques publiques :

*Exemple : campus de la transformation publique, etc.*



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

Ces offres interministérielles seront :

- ✓ proposées sans refacturation auprès des ministères ;
- ✓ rassemblées en un espace unique (SAFIRE) pour en faciliter l'accès pour tous les bénéficiaires ;
- ✓ pilotées par les directions interministérielles et mises en œuvre *via* des opérateurs ministériels.

Elles ont vocation à compléter l'offre ministérielle selon un programme qui est en cours de définition (cf. ci-dessous les actions identifiées), dont le montant pourrait se situer entre 1,5 et 2 M€.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

##### ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LES DIRECTIONS INTERMINISTÉRIELLES CHEFFES DE FILE ET SUSCEPTIBLES DE CONSTITUER DES OFFRES DE FORMATION INTERMINISTÉRIELLES

Actions	Direction interministérielle cheffe de file
Accompagnement de la transformation publique (dans le cadre du Campus de la transformation publique)	DITP
Acculturation des cadres et des cadres dirigeants au numérique	DINSIC
Formation des cadres nommés à la direction d'établissement publics	DGAFP
Formation des cadres supérieurs à la conduite du dialogue social	DGAFP
Offre de formation pour la professionnalisation des référents handicap	DGAFP
Offre de formation sur l'évaluation des politiques publiques en partenariat avec les universités (élaboration de contenus de formation et adossement à la recherche appliquée)	DGAFP
Professionnalisation des conseillers mobilité-carrière (conseil aux agents et conseil aux services), accompagnement des transitions professionnelles et de l'accès à l'emploi dans le secteur privé et professionnalisation des chargés de GPEC	DGAFP
Professionnalisation et certification des acheteurs publics	DAE
Professionnalisation de la fonction immobilière (En lien avec les axes stratégiques de la DIE)	DIE
Professionnalisation de la filière RH dont notamment le processus de recrutement (Pour les agents des SRH et les managers)	DGAFP



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

Option n° 3 : Mutualiser l'achat de formation via des marchés interministériel ou le recours à l'UGAP

##### Les marchés interministériels

###### Avantages :

- ✓ **Améliorer le pilotage interministériel des offres de formation** : les actions prévues aux marchés correspondent à la fois aux objectifs des directions interministérielles et des ministères qui ont la possibilité de les contextualiser ;
- ✓ **Favoriser la constitution de « pôles de compétences » en permettant aux ministères de s'appuyer sur l'expertise particulière d'un ou de plusieurs ministères porteurs et du chef de file interministériel ;**
- ✓ **Améliorer la performance achat pour l'ensemble des bénéficiaires** : négociation des prix, rationalisation et sécurisation des pratiques de passation et d'exécution, échanges d'expertise... ;
- ✓ **Décharger les ministères utilisateurs d'une partie des charges d'ingénierie (formation et achat)** : Les bénéficiaires commandent directement les formations et les organisent conformément à leur organisation interne ;
- ✓ **Permettre aux ministères de recentrer leurs ressources sur leurs spécificités et besoins propres** : formations complémentaires, formations sur leurs métiers propres, formateurs internes, etc.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

##### Méthode de mise en œuvre d'un marché interministériel :

- ✓ **Un ministère est identifié pour porter le marché pour le compte de l'ensemble des ministères;**
- ✓ **Les ministères adhèrent à l'ensemble de l'accord cadre ou à certains lots ;**
- ✓ **Les ministères bénéficiaires du marché participent :**
  - A la définition des besoins en termes à la fois de contenus de formation et de quantité ;
  - A la rédaction des documents du marché (CCTP, RC, etc.) et à l'analyse des offres.
- ✓ **Les ministères utilisent le marché comme leur propre marché (plusieurs modalités possibles) :**
  - Commandes directes par bon de commande, possibilité de mettre en place un marché subséquent afin de tenir compte de leurs spécificités, UO spécifiques de contextualisation...
- ✓ **La DAE – en s'appuyant sur le réseau des RMA - et la DGAFP accompagnent la mise en place du marché auprès des DRH ;**
- ✓ **La DAE mandate un ministère pour porter le marché interministériel.**

Cette méthode a vocation à être déclinée en région par les PFRA, les PFRH et les services déconcentrés lorsque le marché national ne couvre pas le besoin.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

Trois marchés interministériels déjà engagés :

1. *Diversité, égalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et laïcité et neutralité des agents du service public, porté par les Ministères sociaux.* Notifié en juin 2019.
2. *Formations dans le domaine du numérique, des systèmes d'information et de communication, porté par le ministère des Armées en lien avec le ministère de l'Intérieur.* Notification en avril 2020 ;
3. *Accompagnement managérial de la transformation publique porté par la DITP.* Notification en septembre 2019.

**Cette démarche a vocation à s'étendre aux autres domaines transverses de formation.**

**A titre d'exemple, quelques domaines sur lesquels un marché interministériel est envisagé :**

- Au titre de l'axe 3 : les formations managériales ;
- Au titre de l'axe 4 : l'accompagnement des agents dans leurs projets de mobilité ou les préparations aux concours.



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

##### Le recours à l'UGAP

L'offre de l'UGAP :

- ✓ le titulaire du lot (CEGOS) est un acteur reconnu du secteur de la formation professionnelle ;
- ✓ permet de bénéficier de l'ensemble du catalogue de la CEGOS avec une remise de 40% via le portail CEGOS ;
- ✓ L'offre a été renouvelée et est immédiatement utilisable à travers des bons de commande ;
- ✓ Les premiers retours qualitatifs sont positifs, mais de très faible volume ;
- ✓ Les formations sont personnalisables, et la CEGOS peut donc être utilisé pour des formations spécifiques, mais le prix de la prestation d'adaptation encourage au recours à la CEGOS en priorité pour les formations « sur étagères » (exemple, la bureautique) ;



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

Pour ce qui concerne l'achat mutualisé de formation, l'identification des domaines et des modalités est menée conjointement par la DAE et la DGAFP avec l'ensemble des ministères, dans le cadre de la formalisation de la Stratégie interministérielle de l'achat de formation, qui sera validée en comité interministériel des achats.

**Dans ce cadre et d'ici à la fin de l'année, les ministères seront invités à :**

- ✓ se positionner pour porter et piloter des marchés interministériels sur des domaines identifiés collectivement
- ✓ participer à l'évaluation de l'offre UGAP-CEGOS et définir les besoins auxquels elle peut répondre



### III. LES ORIENTATIONS À RETENIR POUR 2019 ET 2020

#### Renforcer les dynamiques de mutualisation au niveau interministériel

De manière plus générale, les domaines et modalités de mutualisation, impliquant notamment la répartition de mandats, ont vocation à être arrêtés avant la fin de l'année.

##### Calendrier de travail :

- Octobre 2019 : détermination des domaines et propositions de modalités de mutualisation (cf. options présentées ci-dessus) dans le cadre d'une RIS ;
- Mi-décembre 2019 : recueil des propositions de mandat des ministères en vue de leur validation ;
- Début 2020 : Si besoin, organisation d'une réunion interministérielle pour valider la répartition des mandats ;

Le plan d'actions permettant la mise en œuvre des marchés interministériels est établi dans le cadre de la révision de la stratégie d'achat de formation dont les travaux ont été lancés.



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



## ECHANGES AVEC LES MINISTÈRES